

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 352

11 février 2008

SOMMAIRE

AIM Fund SICAV	16890	LuxCo 72 S.à r.l.	16891
Altice Six S.A.	16876	Luxtech S.à r.l.	16889
APL	16871	Mars Properties S.à.r.l.	16875
APL	16874	Mavipa Holding S.A.	16894
Artem SA	16873	Menuiserie Calmes, s.à r.l.	16895
Arts et Nature S.à r.l.	16864	Moiry S.A.	16851
Atemi Luxco S.à r.l.	16893	Morgan Stanley Clausen S.à r.l.	16857
Boutique DALI S.à r.l.	16895	Morgan Stanley Eich S.à r.l.	16851
Café-Pizzeria Tomela s.à.r.l.	16874	M.S. Trading	16862
Computer Center Clervaux Sàrl	16890	Nacofi S.A.	16871
Consulting & Estate Engineering SA	16872	Nerden et Fils S.à r.l.	16896
Dental Art Dos Santos s.à r.l.	16873	Opti-Vue S.à.r.l.	16889
DISBOLUX (Distribution de Boissons Luxembourg) Sàrl	16870	Pafire Holding S.A.	16864
Distillerie Nationale Pitz-Schweitzer s.à.r.l.	16863	Paol S.A.	16863
Easy Distribution S.A.	16871	Pectacon International Investigation	16872
Easy Distribution S.A.	16872	Pentagon Co-ownership B S. à r.l.	16875
ECPROD S.A.	16873	Pinnacle Investments Holding S.A.	16872
Electricité Générale Gruen S.à r.l.	16895	Pradera Central Orion S.à r.l.	16881
Europäische Finanz Gesellschaft A.G.	16850	Realm Holding S.A.	16893
Exakt S.A.	16889	RiskMatrix Resultants S.A.	16893
Fourth Distribution S.A.	16856	SMTL, Société Mosellane de Transports Luxembourggeois S.A.	16850
Groupe FNP S.A.	16873	Société Midi S.A.	16894
IPharma Software S.A.	16890	The Argonaut Master Holdings S.A.	16874
JCDecaux Group Services S.à r.l.	16875	Valeco	16863
KGC Networks Luxembourg S.A.	16896	Valeco	16892
Laboratoire Dentaire Pohl S.à r.l.	16862	Val Participations S.A.	16874
LG Lux S.A.	16891	Vector Investments B S.à.r.l.	16893
Luma	16895	Viessmann Luxembourg	16894
LuxCo 68 S.à r.l.	16892	Vipax Holding S.A.	16894
LuxCo 71 S.à r.l.	16892	Wert FRT S.à r.l.	16864

Europäische Finanz Gesellschaft A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.135.

—
Extrait des délibérations portant à publication de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue sur la commune de Luxembourg en date du 28 décembre 2007

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- de transférer le siège social de la société au 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg,
- d'accepter les démissions de Messieurs Thierry Fleming, Claude Schmitz et Guy Hornick de leurs fonctions d'administrateurs,
- de désigner en remplacement aux fonctions d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012:
 - Monsieur Alain Noullet, employé privé, né à Berschem-Sainte-Agathe (Belgique), le 2 novembre 1960, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,
 - Monsieur Stéphane Biver, employé privé, né à Watermael-Boitsfort le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,
 - Monsieur Clive Godfrey, avocat à la cour, né à Courtrai (Belgique), le 6 août 1954, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse,
- d'accepter la démission de la société AUDIEX S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes.
- de désigner en remplacement aux fonctions de commissaire aux comptes, la société anonyme de droit luxembourgeois DATA GRAPHIC S.A. dont le siège est établi au 128, boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 42.166 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008013799/4286/33.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05981. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

SMTL, Société Mosellane de Transports Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck II.

R.C.S. Luxembourg B 59.314.

—
Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 1997, acte publié au Mémorial C no 456 du 22 août 1997; modifiée par-devant M^e Norbert Muller, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 4 avril 2001, acte publié au Mémorial C no 985 du 9 novembre 2001; modifiée par-devant M^e Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 18 mars 2003, acte publié au Mémorial C no 536 du 17 mai 2003; modifiée par-devant le même notaire en date du 7 octobre 2003, acte publié au Mémorial C no 1269 du 29 novembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour SMTL, SOCIETE MOSELLANE DE TRANSPORTS LUXEMBOURGEOIS S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008014033/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03685. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Moiry S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.391.

Concerne: Dénonciation de siège au nom de MOIRY S.A. RC Luxembourg B 97.391 Matricule 2003 2226 656
Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer en notre qualité d'ancien-domiciliataire de la société MOIRY S.A.

que nous dénonçons formellement le siège à l'adresse:

53, route d'Arlon L-8211 Mamer

avec effet immédiat et nous vous saurions gré de bien vouloir publier cette dénonciation au Mémorial.

Mamer, le 13 décembre 2007.

A. Gallo

Réviseur d'entreprises

Référence de publication: 2008013821/1197/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM01056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Morgan Stanley Eich S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.308.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of December.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MORGAN STANLEY RHEIN S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 124.448.

here represented by Mr Volker Sauer, lawyer, residing professionally in Luxembourg

by virtue of a proxy given on 19 December 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed by the parties noted above and all persons and entities who may become partners in the future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may also proceed to the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

The Company may borrow in any form. It may issue private notes, certificates, warrants and any kind of debt. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any hedging, swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may (but is not obliged to) generally employ any techniques and instruments relating to investments in order to gain exposure to these investments or for the purpose of their efficient management.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name MORGAN STANLEY EICH S.à r.l. (the Company).

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its sole shareholder or an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by Article 199 of the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies (the Law).

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the Company.

Art. 13. The Company is managed by one or more managers, not necessarily partners, appointed by the partners. If there are several managers, they constitute a board of managers composed of Class A managers and Class B managers.

In dealing with third parties, the manager or managers have extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company is bound by the sole signature of the single manager, and in the case of plurality of managers, by the joint signature of at least one Class A manager and at least one Class B manager.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers including at least two Class A managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution

of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 14. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December

Art. 17. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

Subscription - Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (1,700.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be managed by a board of managers composed of the following managers for an unlimited period:
 - Mr Carl Magnus Larsen, bank employee, born on 1 July 1968 in Gustav Adolf, Boras, (Sweden), professionally residing at 5A, Hovslagargatan, S-11148 Stockholm, Sweden, is appointed Class A manager;
 - Mr Jerry Lynn Smith, bank employee, born on 7 September 1970 in Oak Park Illinois (USA), residing in 350E 79th Street, Apt 32A, New York, NY 10021, United States of America, is appointed Class A manager; and
 - TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 84 993 is appointed Class B manager.
- 2) The registered office of the Company is fixed at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MORGAN STANLEY RHEIN S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand Duché du Luxembourg, avec un capital social de EUR 12,500,-, ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 124.448.

ici représentée par Monsieur Volker Sauer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2007.

Laquelle comparante, en qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société pourra procéder à l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Il peut procéder à l'émission non publique d'Instruments de Dette, de Certificats, de Warrants et tout type de créance. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées.

La Société pourra passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de couverture, opérations d'échange (swaps), opérations à terme, produits dérivés, options, réméré, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

La Société pourra (mais n'est pas obligée) employer d'une manière générale toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de s'exposer à ces investissements ou en vue de leur gestion efficace.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet, ci-avant explicité.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination MORGAN STANLEY EICH S.à r.l. (la Société).

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de son associé unique ou de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales (la Loi).

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, incluant au moins deux gérants de classe A. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

16856

Disposition transitoire

La première année débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par un conseil de gérance composé des gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Carl Magnus Larsen, employé de banque, né le 1^{er} juillet 1968 à Gustav Adolf, Boras, (Suède), demeurant professionnellement à 5A, Hovslagargatan, S-11148 Stockholm, Suède, est nommé gérant de classe A;

- Monsieur Jerry Lynn Smith, employé de banque, né le 7 septembre 1970 à Oak Park, Illinois (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 350E 79th Street, Apt 32A, New York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique est nommé gérant de classe A; et

- TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 84.993 est nommé gérant de classe B.

2) Le siège social de la Société est fixée à 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Sauer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. LAC/2007/43593. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008014078/220/289.

(080010653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Fourth Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 113.450.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2008.

S. Paché.

Référence de publication: 2008014072/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03939. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Morgan Stanley Clausen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 135.307.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-first day of December.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MORGAN STANLEY RHEIN S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (Société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 124.448,

here represented by Mr Volker Sauer, lawyer, residing professionally in Luxembourg
by virtue of a proxy given on 19 December 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed by the parties noted above and all persons and entities who may become partners in the future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may also proceed to the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.

The Company may borrow in any form. It may issue private notes, certificates, warrants and any kind of debt. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any hedging, swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may (but is not obliged to) generally employ any techniques and instruments relating to investments in order to gain exposure to these investments or for the purpose of their efficient management.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name MORGAN STANLEY CLAUSEN S.à r.l. (the Company).

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its sole shareholder or an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by Article 199 of the law dated 10 August 1915 concerning commercial companies (the Law).

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the Company.

Art. 13. The Company is managed by one or more managers, not necessarily partners, appointed by the partners. If there are several managers, they constitute a board of managers composed of Class A managers and Class B managers.

In dealing with third parties, the manager or managers have extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's object.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company is bound by the sole signature of the single manager, and in the case of plurality of managers, by the joint signature of at least one Class A manager and at least one Class B manager.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers including at least two Class A managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 14. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 15. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 16. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 17. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company

is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and seven

Subscription-payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the five hundred (500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be managed by a board of managers composed of the following managers for an unlimited period:
 - Mr Carl Magnus Larsen, bank employee, born on 1 July 1968 in Gustav Adolf, Boras, (Sweden), professionally residing at 5A, Hovslagargatan, S-11148 Stockholm, Sweden, is appointed Class A manager; and
 - Mr Jerry Lynn Smith, bank employee, born on 7 September 1970 in Oak Park Illinois (USA), residing in 350E 79th Street, Apt 32A, New York, NY 10021, United States of America, is appointed Class A manager; and
 - TMF CORPORATE SERVICES S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 84 993 is appointed Class B manager.
- 2) The registered office of the Company is fixed at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MORGAN STANLEY RHEIN S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand Duché du Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,- ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et enregistrée au registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 124.448,

ici représentée par Monsieur Volker Sauer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2007.

Laquelle comparante, en qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société pourra procéder à l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Il peut procéder à l'émission non publique d'Instruments de Dette, de Certificats, de Warrants et tout type de créance. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées.

La Société pourra passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de couverture, opérations d'échange (swaps), opérations à terme, produits dérivés, options, réméré, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

La Société pourra (mais n'est pas obligée) employer d'une manière générale toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de s'exposer à ces investissements ou en vue de leur gestion efficace.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet, ci-avant explicité.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: MORGAN STANLEY CLAUSEN S.à r.l. (la Société).

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de son associé unique ou de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital souscrit de la Société est de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales (la Loi).

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, ils constituent un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de classe A et d'au moins un gérant de classe B.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, incluant au moins deux gérants de classe A. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cinq cents (500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR).

La preuve de tous ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par un conseil de gérance composé des gérants suivants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Carl Magnus Larsen, employé de banque, né le 1^{er} juillet 1968 à Gustav Adolf, Boras, (Suède), demeurant professionnellement à 5A, Hovslagargatan, S-11148 Stockholm, Suède, est nommé gérant de classe A;
 - Monsieur Jerry Lynn Smith, employé de banque, né le 7 septembre 1970 à Oak Park Illinois, (Etats-Unis d'Amérique), demeurant à 350E 79th Street, Apt 32A, New York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique est nommé gérant de classe A; et
 - TMF CORPORATE SERVICES S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social à 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés luxembourgeois sous le numéro B 84.993 est nommé gérant de classe B.
- 2) Le siège social de la Société est fixée à 1, allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Sauer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43592. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008014079/220/289.

(080010642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Laboratoire Dentaire Pohl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1232 Howald, 117, rue Ernest Beres.

R.C.S. Luxembourg B 29.124.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 octobre 1988, acte publié au Mémorial C no 8 du 11 janvier 1989, modifié par-devant M^e Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 8 décembre 1998, acte publié au Mémorial C no 140 du 4 mars 1999, modifié par-devant le même notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 18 mai 2000, acte publié au Mémorial C no 726 du 5 octobre 2000, capital converti en euros suivant avis publié au Mémorial C no 768 du 21 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour LABORATOIRE DENTAIRE POHL S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008014032/1261/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03687. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

M.S. Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8083 Bertrange, 6, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 29.022.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 29 septembre 1988, acte publié au Mémorial C no 2 du 4 janvier 1989, modifiée par-devant le même notaire, en date du 10 juin 1996, acte publié au Mémorial C no 500 du 5 octobre 1996, modifiée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en

date du 24 septembre 1997, acte publié au Mémorial C no 75 du 5 février 1998. Le capital a été converti en EUR par acte sous seing privé le 5 mars 2002 et l'avis afférent a été publié au Mémorial C, no 983 du 27 juin 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 (en version abrégée) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Pour M.S. TRADING
INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008014031/1261/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03667. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Valeco, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 111.083.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008014106/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06203. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Paol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 70.404.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Pour la société
PKF WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008014107/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05211. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Distillerie Nationale Pitz-Schweitzer s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9809 Hosingen, Op de Hei.

R.C.S. Luxembourg B 92.947.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Pour la société

PKF WEBER ET BONTEMPS, SARL

Signatures

Référence de publication: 2008014108/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05210. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pafire Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.895.

—
- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Pierre Mestdagh, employé privé, Jean-Robert Bartolini, diplômé en D.E.S.S., tous deux demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de la société FINIM LIMITED, ayant eu son siège social au 35-37 New Street, St Helier, Jersey, Channel Islands sont venus à échéance lors de l'Assemblée de l'an 2002 et n'ont pas été renouvelés à ce jour.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est venu à échéance lors de l'Assemblée de l'an 2002 et n'a pas été renouvelé à ce jour.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour PAFIRE HOLDING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008014156/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05332. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Arts et Nature S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3348 Leudelange, 3, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 54.496.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008014110/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05208. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Wert FRT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.275.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the nineteenth day of December.

Before Maître Marc Lecuit, notary, residing in Mersch.

There appeared:

WERT INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., with principal place of business at 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg;

represented by Ms Ute Bräuer, Maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

Said proxy after signature ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacity, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise financially assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a manager or director with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or any other corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The company will have the denomination of WERT FRT S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its members. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The shares are subscribed as follows:

WERT INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, WERT FRT S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions

1. The registered office of the Company shall be in L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The members resolve to elect the following persons as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr Jason Spaeth, with professional address at 14-16 Waterloo Place, 4th Floor, London SW1Y4AR, United Kingdom;

- Mr Andrew Lenk, with professional address at 14-16 Waterloo Place, 4th Floor, London SW1Y4AR, United Kingdom

- Mr Stewart Kam-Cheong with professional address at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch

A comparu:

WERT INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., ayant son siège social à 6, Parc d'Activités Syrdall L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg;

ici représentée par Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par les comparantes et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement dans le financement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de WERT FRT S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/ont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

WERT INVESTMENT HOLDINGS S.à r.l., prénommée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Provisions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2008.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000,-).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, WERT FRT S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les associés décident d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Jason Spaeth, demeurant aux 14-16 Waterloo Place, 4th Floor, London SW1Y4AR, Royaume-Uni;
 - M. Andrew Lenk, demeurant aux 14-16 Waterloo Place, 4th Floor, London SW1Y4AR, Royaume-Unit
 - M. Stewart Kam-Cheong demeurant au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: U. Bräuer, M. Lecuit.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2007, Mersch/2007/1895. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 janvier 2008.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2008014262/243/325.

(080010348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

DISBOLUX (Distribution de Boissons Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, Château de Stadtbredimus.

R.C.S. Luxembourg B 104.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Référence de publication: 2008014162/8544/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05674. - Reçu 91 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080010153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

APL, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R.C.S. Luxembourg B 95.200.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2008014164/636/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03813. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080010283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Nacofi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.468.

Constituée par-devant M^e Frank Molitor, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains et maintenant à Dudelange, en date du 4 mars 1998, acte publié au Mémorial C n^o 402 du 4 juin 1998, modifiée pour la dernière fois par acte sous seing-privé en date du 16 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 766 du 21 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NACOFI S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014169/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05846. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080010024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Easy Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.419.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 mars 2003, acte publié au Mémorial C n^o 420 du 17 avril 2003, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 14 mai 2003, acte publié au Mémorial C n^o 626 du 10 juin 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EASY DISTRIBUTION S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014171/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05853. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080010026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pinnacle Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 30.671.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014158/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00989. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pectacon International Investigation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 91.641.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008014109/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05209. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Easy Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.419.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 mars 2003, acte publié au
Mémorial C n^o 420 du 17 avril 2003, modification des statuts par-devant le même notaire en date du 14 mai 2003,
acte publié au Mémorial C n^o 626 du 10 juin 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EASY DISTRIBUTION S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008014173/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05861. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Consulting & Estate Engineering SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 109.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelanage, le 7 janvier 2008.

F. Molitor

Notaire

Référence de publication: 2008014210/223/12.

(080010830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Groupe FNP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 32.357.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Brouet.

Référence de publication: 2008014157/3525/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2008, réf. LSO-CM00334. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

ECPROD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8225 Mamer, 18, route de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 93.762.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008014129/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06296. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Dental Art Dos Santos s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.289.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DENTAL ART DOS SANTOS SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008014123/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03190. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Artem SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTEM SA
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008014122/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03189. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

The Argonaut Master Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 59.719.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008014120/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03524. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Café-Pizzeria Tomela s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6730 Grevenmacher, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 47.722.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008014128/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06297. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

APL, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R.C.S. Luxembourg B 95.200.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2008014165/636/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03812. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Val Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.890.

Constituée par-devant M^e Alphonze Lentz, notaire de résidence à Remich, en date du 28 mai 1998, acte publié au Mémorial C n^o 632 du 5 septembre 1998. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M^e Gérard Lecuit, en date du 9 août 1999, acte publié au Mémorial C n^o 859 du 17 novembre 1999.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VAL PARTICIPATIONS S.A.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008014180/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05885. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

JCDecaux Group Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 76.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008014119/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05918. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pentagon Co-ownership B S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.570.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008014216/5770/12.

(080010772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Mars Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 110.571.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises le 14 décembre 2007

L'unique Associé de MARS PROPERTIES S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Geraldine Schmit, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- d'accepter la démission de Marjoleine Van Oort, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays Bas), avec adresse professionnelle, au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Fabrice Geimer, né le 23 janvier 1978 à Arlon (Belgique), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008,
- de nommer Doeke Van Der Molen, né le 1^{er} mars 1968 à Hengelo (Pays Bas), avec adresse professionnelle au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Fabrice Geimer

Doeke Van Der Molen

Luxembourg, le 14 décembre 2007.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2008013709/8150/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02630. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Altice Six S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.296.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La Société ALTICE SERVICES L.L.P. ayant son siège social à Londres (EIW TYX), Rotherwick House 3, Thomas More Street, immatriculée au Registre des Sociétés de Londres sous le numéro OC 314488, dûment représentée par Monsieur Patrick Drahi, demeurant en Suisse, à CH-1180 Rolle, 2, avenue des Uttins, dûment habilité,

ici représentée par Maître Selim Souissi, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69 boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration sous seing privé signée en date du 17 décembre 2007;

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant, ès-qualités qu'il agit, et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, dûment représenté, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme.

Titre I^{er} . Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er}. Il est constitué par la présente entre le souscripteur et tous ceux qui pourront devenir propriétaires d'actions par après, une société sous la forme d'une société anonyme portant la dénomination de ALTICE SIX S.A. (appelée ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En cas d'événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature à compromettre les activités habituelles au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social peut être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeure une société de droit luxembourgeois.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de participations sous quelque forme que ce soit dans toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères.

De plus, la Société pourra (i) acquérir et céder toutes autres sortes de valeurs mobilières, soit par souscription, achat, échange, vente ou de toute autre manière, (ii) contracter des emprunts de toute sorte et procéder à l'émission d'obligations ou d'obligations convertibles et de titres de créance, (iii) accorder toute assistance, prêt, avance ou garantie aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou à toutes sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la Société est autorisée à effectuer toute opération commerciale, industrielle et financière qui pourrait être dans le champ des titres ou de la propriété immobilière, susceptibles d'augmenter ou de compléter les objets mentionnés ci-dessus.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à € 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions divisées en

- (i) six-mille deux cents (6.200) actions de catégorie A,
- (ii) six-mille deux cents (6.200) actions de catégorie B,
- (iii) six-mille deux cents (6.200) actions de catégorie C,
- (iv) six-mille deux cents (6.200) actions de catégorie D et,
- (v) six-mille deux cents (6.200) actions de catégorie E

Chacune des actions d'une valeur nominale d'un EURO (€1,-) confère à son titulaire les mêmes droits et obligations que ceux attachés aux autres actions.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'actions, y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs catégories d'actions, par le rachat et l'annulation de toutes les actions émises de cette/ces catégorie. En cas de rachat et d'annulation de catégories d'actions, l'annulation et le rachat des actions seront faits dans l'ordre décroissant (débutant avec la catégorie E).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie d'actions (dans l'ordre prévu par l'alinéa qui précède) les détenteurs des actions concernées auront droit, au prorata de leurs participations dans cette catégorie d'actions, à un montant à déterminer par le Conseil d'Administration («le montant total d'annulation des actions) qui ne pourra en aucun cas excéder le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmentés des (i) réserves librement distribuables et (ii) selon les cas du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la catégorie d'actions annulée après déduction de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devraient être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts (le «Montant Disponible»).

Le Montant Disponible ainsi que le nombre d'actions à racheter et à annuler seront déterminés par le Conseil d'Administration et approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

La valeur d'annulation de chaque action devra être calculée en divisant le montant total d'annulation des actions par le nombre d'actions.

Le montant total d'annulation des actions sera déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale des Actionnaires sur la base de comptes intérimaires. Les comptes intérimaires seront établis moins de huit (8) jours avant la date de rachat ou d'annulation des actions de la catégorie concernée.

Le montant total d'annulation des actions correspondra, pour chacune des catégories d'actions A, B, C, D et E au montant disponible de la catégorie concernée au moment de son annulation et sera déterminé par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions prévues pour la modification des statuts, sous la réserve expresse que le montant total d'annulation ne puisse être supérieur au montant disponible.

Dès le rachat ou l'annulation des actions de la catégorie concernée, la valeur d'annulation par action sera due et sera payable par la Société.

Le Conseil d'Administration est en outre autorisé à augmenter, à une ou plusieurs reprises, le capital souscrit dans les limites du capital autorisé fixé au montant de € 3.100.000,- (trois millions cent mille euros), représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions de la Société d'une valeur nominale de € 1,- (un euros) chacune.

Le conseil d'administration pourra décider de supprimer ou de limiter, dans le cadre des augmentations du capital souscrit de la Société le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société.

Le conseil d'administration peut déléguer à toute(s) personne(s) dûment autorisée(s) la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant le tout ou partie de telles augmentations de capital.

Après toute augmentation du capital souscrit réalisée par le conseil d'administration dans les formes légales requises, le présent article sera automatiquement adapté à cette modification.

L'autorisation ainsi accordée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société est valable pendant une période de cinq ans à compter de la date de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, des présents statuts.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les mêmes conditions que celles applicables pour la modification des statuts.

La Société peut, dans les limites et les conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Les actions au porteur peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Un registre des actionnaires détenant des actions nominatives devra être tenu au siège social de la Société. Ce registre devra mentionner le nom de chaque actionnaire, son adresse de résidence ou de domiciliation, le nombre d'actions nominatives qu'il détient, les montants versés pour chaque action nominatives, et le transfert d'actions nominatives ainsi que les dates de tels transferts.

Titre III. Assemblée générale des actionnaires

Art. 7. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le dernier lundi du mois de juin à 14.00 heures et pour la première fois en deux mille neuf.

Si ce jour est un jour férié au Grand-duché de Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le prochain jour ouvrable.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées d'actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors de l'assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les statuts ne pourront être modifiés valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée et à la majorité des deux tiers (2/3) des voix des actionnaires présents ou représentés. Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 9. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV. Conseil d'administration

Art. 10. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils occuperont leur fonction jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus.

Les administrateurs sont révocables à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 11. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes aux réunions, un président pour assurer la présidence pro tempore de ces réunions.

Les réunions du conseil d'administration pourront se dérouler par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication à distance permettant l'identification de ses membres. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf les cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation et avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins huit jours avant la tenue des réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur, étant précisé qu'il n'y pas de limite au nombre de mandats que peut accepter un administrateur.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit.

L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas de partage des voix, ni la voix du président du conseil d'administration de la Société ni celle du président assurant la présidence pro tempore des réunions du conseil d'administration ne sera prépondérante.

Sont réputés présents ou représentés, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par visioconférence ou par tout autre moyen de télécommunication à distance permettant leur identification.

Art. 12. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, engager ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 13. La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par (i) la signature unique du président du conseil d'administration (ii) par la signature conjointe de deux administrateurs ou (iii) par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination des commissaires aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI. Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société pour se terminer le 31 décembre 2008.

Art. 16. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le Conseil d'Administration à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la société sera affecté au compte de la réserve légale de la société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la société.

Le solde pourra être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions suivantes:

(i) un pourcentage égal à 0,25% de la valeur nominale de chaque action sera distribué à chaque actionnaire au prorata de sa participation au capital et sans distinction entre les différentes catégories d'actions,

(ii) le solde du montant total distribué devra être entièrement alloué au détenteur des actions de la dernière catégorie dans l'ordre décroissant (c'est-à-dire en premier lieu au détenteur des actions de catégorie E existantes, puis si aucune action de cette catégorie ne subsiste, au détenteur des actions de catégorie D et ainsi de suite jusqu'aux actions de catégorie A)

Le compte Prime d'émission pourra être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions des statuts. L'assemblée générale des actionnaires peut également décider d'allouer le montant du compte prime d'émission au compte de réserve légale.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus tant par la loi, que par les dispositions qui précèdent.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII. Disposition finale - Droit applicable

Art. 18. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les statuts étant ainsi rédigés, la société ALTICE SERVICES L.L.P., représentée comme précédemment indiqué, déclare souscrire aux 31.000 actions de la société.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ont été observées, et qu'elles ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-)

Assemblée Générale Extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, dûment représenté par la personne mandataire, représentant l'intégralité du capital social, a tenu une assemblée générale extraordinaire, et a pris les décisions suivantes, après avoir déclaré qu'il a été valablement convoqué en pleine connaissance de l'ordre du jour.

Première résolution

Le siège social de la Société est établi à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Seconde résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires portant approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008:

1) Maître Pierre Metzler, avocat à la Cour, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

2) Maître François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

3) La société ALTICE SERVICES L.L.P. ayant son siège social à Londres (EIW TYX), Rotherwick House 3, Thomas More Street, immatriculée au Registre des Sociétés de Londres sous le numéro OC 314488, dûment représentée par Monsieur Patrick Drahi, demeurant en Suisse, à Rolle (CH-1180), 2, avenue des Uttins,

Troisième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à 1 (un).

Quatrième résolution

KPMG AUDIT S.à r.l., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.075, est nommée commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires portant approbation des comptes clos au 31 décembre 2008.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Souissi, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2007, LAC/2007/42481. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008014086/220/260.

(080010551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Pradera Central Orion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.309.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the twenty-first day of December.

Before Us, Maître Gérard Iecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, RCS Luxembourg B 111.721,

represented by Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed on 18 December 2007.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled *in varietur*, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Art. 1. Form. There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of PRADERA CENTRAL ORION S.à r.l.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of PRADERA CENTRAL and EUROPEAN RETAIL FUND, a mutual investment fund (Fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single partner.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares.

10.1. When the Company is composed of a single partner, that single partner may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

10.2. When the Company is composed of several partners, the shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by a board of managers composed of at least three (3) managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

Any manager may be dismissed by the single partner or the general meeting of partners at any time in the event of his fraud, gross negligence or wilful misconduct, but not otherwise. Any manager may resign at any time.

The single partner or the general meeting of partners decides upon the compensation of each manager.

The board of managers shall appoint, from among its members, a chairman. The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of managers may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each manager consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the managers.

Art. 16. Powers - Representation of the Company. In dealing with third parties, any manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company is bound in any circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 17. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 18. Liability. A manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 18, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 18 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 18 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 18 shall be contractual rights.

Art. 19. General meeting of the partners.

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) partners, the decisions are taken in a general meeting.

If the Company is composed of several partners, decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's capital.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen (15) days preceding the deadline set for the annual general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits realised during the current year and profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision of the manager or the board of managers to pay interim dividends is confirmed by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the manager or the board of managers is assured that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 26. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (€)	Number of shares	Amount paid in (€)
PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l.	12,500.-	125	12,500.-
Total:	12,500.-	125	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand seven hundred and fifty euros (1,750.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on the last day of December 2008.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to elect the following as Managers for an unlimited period of time:
 - Mr. Colin John Colquhoun Campbell, Director, born in London on February 12, 1956, having his domicile at Pradera AMPLC Devonshire House, Bishopsgate, 146, EC2M 4JX London (United Kingdom).
 - Mrs. Supreetee Kumudini Saddul, manager, born in Mauritius on November 6, 1963, having her domicile at B-6700 Arlon, 57/B, rue des Faubourg (Belgium).
 - Mr. Mark Richardson, manager, born in Aberdeen on 27 July 1974, having his domicile at Senovazné namesti 8, Prague 1 11000 (Czech Republic).

2. The registered office shall be at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l., une société créée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social à 33, avenue de la Liberté. Luxembourg Grand-Duché, RCS Luxembourg B 111.721, représentée par Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 18 décembre 2007.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant et paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique, propriétaire de toutes les parts sociales de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, notamment suite à la cession de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de PRADERA CENTRAL ORION S.à r.l.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés de PRADERA CENTRAL AND EUROPEAN FUND, un Fonds Commun de Placement organisé sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut établir des filiales et des succursales où il le sera jugé utile, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou moyennant une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts.

10.1. Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

10.2. Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants au moins, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider la révocation d'un gérant à tout moment en cas de vol, faute grave ou conduite intentionnelle, mais en aucun autre cas. Chaque gérant peut se démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil de gérance pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.

Art. 16. Pouvoirs - Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 17. Décès, incapacité, la faillite ou déconfiture d'un gérant. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 18. Responsabilité. Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil de gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, fondé de pouvoir ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification d'une disposition en contradiction avec cet article 18 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de telles abrogations ou modifications.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 18 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 18 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, fondé de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 18 seront des droits contractuels.

Art. 19. Assemblées générales des associés.

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables à cette situation.

19.2. Lorsque la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus que la moitié du capital social. Cependant, des décisions de modifier ces statuts et notamment de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication des documents financiers, au cours d'une période de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires font apparaître un bénéfice incluant le bénéfice de l'année en cours et les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire,
3. la décision du conseil de gérance ou du gérant de payer la distribution d'acomptes sur dividendes doit être confirmée par l'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance du gérant ou du conseil de gérance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 26. Disposition générale. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est traité dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (€)	Nombre de parts sociales	Montant libéré (€)
PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l.	12.500,-	125	12.500,-
Total:	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille sept cent cinquante euros (1.750,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2008.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de Gérant pour une période indéterminée:
 - Monsieur Colin John Colquhoun Campbell, gérant, né le 12 février 1956 à Londres (Angleterre), ayant sa résidence professionnelle à Devonshire House, 146 Bishopsgate, London, EC2M 4JX, Angleterre;
 - Madame Supreetee Kumudini Saddul, gérante, née le 6 novembre 1963 à l'île Maurice, demeurant au 57B, rue des Faubourgs, 6700 Arlon, Belgique;
 - Monsieur Mark Richardson, gérant, né le 27 juin 1974 à Aberdeen, demeurant au 8 Senovazné namesti, 11000 Prague 1, République Tcheque;
 2. Le siège social est fixé à 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, LAC/2007/43612. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2008014245/220/443.

(080010662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Opti-View S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9051 Ettelbruck, 62-64, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.668.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014229/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05859. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Luxtech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm.

R.C.S. Luxembourg B 20.693.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008014105/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06207. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Exakt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 61.562.

Außerordentliche Generalversammlung vom 8. Januar 2008

Im Jahre 2008, den 8. Januar, sind die Anteilhaber der Aktiengesellschaft EXAKT S.A., zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben folgendes einstimmig beschlossen:

-1-

- Dem Rücktritt der Verwaltungsratsmitglieder, Herrn Essling René-Paul, Unternehmer, wohnhaft in D-54290 Trier, Südallee, 37A und Frau Essling Anneliese, Angestellte, wohnhaft in D-54290 Trier, Südallee, 37A.

-2-

- Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern gewählt wurden, Frau Mees Tania, wohnhaft in D-54329 Konz, 75, Saarburgerstrasse und Herr Schockenbauemer Willy, wohnhaft in D-54329 Konz, 75, Saarburgerstrasse.

16890

-3-

- Die Ernennung erfolgt mit sofortiger Wirkung.

Luxemburg, den 8. Januar 2008.

Abschrift beglaubigt

P.-R. Essling / O. Schockenbauemer

Référence de publication: 2008013701/808/23.

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2008, réf. DSO-CM00058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080010831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

AIM Fund SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.258.

Monsieur Gerald Diglas a été nommé en tant qu'administrateur, avec effet au 17 septembre 2007, en remplacement de Messieurs Christian Freilinger et Martin Wachter tous deux démissionnaires en date du 17 septembre 2007.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Friedrich Kiradi (président du Conseil)

17/1, Schottenring, A-1011 Vienne, Autriche,

Monsieur Ernst Abensperg Und Traun

20, Rathausstrasse, A-1011 Vienne, Autriche,

Monsieur Gerald Diglas

20, Rathausstrasse, A-1011 Vienne, Autriche.

Pour AIM FUND SICAV

RBG DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008013710/1126/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04537. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Computer Center Clervaux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 120.088.

Le SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PLANTS DE POMMES DE TERRE ayant son siège à L-9706 Clervaux, 4, rue de Bastogne, fait savoir qu'il dénonce le siège social de la société COMPUTER CENTER CLERVAUX Sàrl avec effet immédiat.

Clervaux, le 2 janvier 2008.

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PLANTS DE POMMES DE TERRE

SYNPLANTS

H. Schyns / G. Mensen

Directeur / Président

Référence de publication: 2008013703/772/16.

Enregistré à Diekirch, le 21 janvier 2008, réf. DSO-CM00262. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080010177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

IPharma Software S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 111.874.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 27 novembre 2007

Transfert du siège social de la société de maison 150, L-9991 Weiswampach à Am Hock, 2, L-9991 Weiswampach.

Fixation de l'adresse du siège social à Am Hock, 2, L-9991 Weiswampach.

Pour extrait sincère et conforme
M. Thomas
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008013704/1197/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007, réf. LSO-CL07274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

LG Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4830 Rodange, 3, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 43.530.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire exceptionnellement le 2 novembre 2007
statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006*

Conseil d'administration

Le mandat des administrateurs arrivant à son terme, l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du conseil d'administration, a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Lamberty Ghislain, demeurant 3, rue du Maréchal Joffre, F-54720 Lexy (France) et Madame Zanella Christiane, demeurant 3, rue du Maréchal Joffre, F-54720 Lexy (France) pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013. Monsieur Variot ne souhaitant pas que son mandat d'administrateur soit renouvelé, l'assemblée générale a décidé de nommer en remplacement aux fonctions d'administrateur, Madame Dominique Lamberty, demeurant 13, rue Maréchal Joffre à F-54720 Lexy (France), pour une durée de 6 ans soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Administrateur-délégué

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Lamberty Ghislain, demeurant 3, rue du Maréchal Joffre, F-54720 Lexy (France) arrivant à son terme, l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du conseil d'administration, a décidé de le renouveler. Il prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur soit à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Commissaire aux comptes

La société WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE établie et ayant son siège social à L-4004 Esch-sur-Alzette, 54, boulevard Napoléon, ayant remis sa démission de ses fonctions de commissaire aux comptes, l'assemblée générale a décidé de nommer Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter aux fonctions de commissaire aux comptes et ce depuis l'exercice clos au 31 décembre 2006. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 2 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008013706/7430/31.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05417. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

LuxCo 72 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.491.

—
Il résulte du contrat de transfert du 27 décembre 2007 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF CORPORATE SERVICES S.A. ont été transférées à PanEuropean INVESTMENTS S.à r.l. ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.491, de sorte que PanEuropean INVESTMENTS S.à r.l. détient désormais 500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entièreté de son capital.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008013726/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

LuxCo 71 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.490.

Il résulte du contrat de transfert du 27 décembre 2007 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF CORPORATE SERVICES S.A. ont été transférées à LuxCo 72 S.à r.l. ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 134.491, de sorte que LuxCo 72 S.à r.l. détient désormais 500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entièreté de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008013727/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Valeco, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 111.083.

Le commissaire de la société a pris la dénomination suivante:

PKF ABAX AUDIT, 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 27.761

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Pour la société

PKF WEBER & BONTEMPS

Signatures

Référence de publication: 2008013728/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06198. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

LuxCo 68 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.499.

Il résulte du contrat de vente du 28 novembre 2007 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF CORPORATE SERVICES S.A. ont été transférées à EuroPRISA LUXEMBOURG HOLDING COMPANY P S.à r.l., ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.414, de sorte que EuroPRISA LUXEMBOURG HOLDING COMPANY P S.à r.l. détient désormais 500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entièreté de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008013729/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM06044. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Realm Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.092.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008013922/1369/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM05166. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Atemi Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 112.301.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50179 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008014223/211/11.

(080010708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Vector Investments B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 102.861.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY GROUP SARL

Signatures

Référence de publication: 2008013954/6762/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2008, réf. LSO-CM05983. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

RiskMatrix Resultants S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.257.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008013985/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04178. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Vipax Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014006/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05326. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Mavipa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 73.146.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008014007/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05328. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080009996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Société Midi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 44.467.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008014030/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, réf. LSO-CM00979. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Viessmann Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 81.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIESSMANN LUXEMBOURG

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008014098/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2007, réf. LSO-CL03307. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Boutique DALI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 84.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOUTIQUE DALI S.à.r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008014099/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03966. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Electricité Générale Gruen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 6A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 71.903.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELECTRICITE GENERALE GRUEN SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008014100/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03968. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Luma, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1742 Luxembourg, 7, rue Jean-Pierre Huberty.

R.C.S. Luxembourg B 17.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LUMA SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2008014101/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03972. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Menuiserie Calmes, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4998 Sprinkange, 5, rue de Bettange.

R.C.S. Luxembourg B 80.487.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENUISERIE CALMES SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008014102/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03976. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Nerden et Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8523 Beckerich, 33, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NERDEN ET FILS SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2008014103/514/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03977. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.

KGC Networks Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.346.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue au siège social de la société en date du 23 novembre 2007 que:

L'Assemblée Générale décide, ce jour, d'appeler à la fonction d'Administrateur A les personnes suivantes:

Monsieur Matthijs Bogers, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Madame Ana Dias, née à Rio de Moinhos, Penafiel, Portugal, le 12 juillet 1968, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

L'Assemblée Générale décide, ce jour, d'appeler à la fonction d'Administrateur B, la personne suivante:

Monsieur Stéphane Hepineuze, né à Dieppe, France, le 18 juillet 1977, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.
AMICORP (LUXEMBOURG) S.A.
Mandataire
M. Bogers
Administrateur

Référence de publication: 2008013725/1084/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2008, réf. LSO-CM03396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080010398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2008.
